



Paris, le 29 avril 2008 - N°114/D130

Formation URBANISME, EQUIPEMENT, LOGEMENT

Avant-projet de programmes statistiques à moyen terme 2009-2013

	page
Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi	
Insee	
Direction des statistiques démographiques et sociales	
- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages	
. Division logement	2
Direction des études et synthèses économiques	
- Département de la conjoncture	
. Division des enquêtes de conjoncture.....	4
Direction des statistiques d'entreprises	
- Département de l'industrie et de l'agriculture	
. Division des comptes et études de l'industrie	10
Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi	
Secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme et des services	
Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)	
- Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales	13
Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'aménagement du territoire	
Secrétariat général - Direction des affaires économiques et internationales	
- Service économie, statistiques et perspectives (SESP).....	14
Sous-direction de l'observation statistique de la construction.....	14
Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUIHC)	17

1. Synthèse

Le groupe d'exploitation de l'enquête Logement 2006 réunira un grand nombre de partenaires institutionnels et de chercheurs. Il aura en ligne de mire la confection d'un numéro spécial d'Économie et statistique sur le domaine du logement à l'horizon 2010.

Parallèlement, la préparation de l'enquête Logement 2011 aura démarré. 2009 sera la période d'élaboration du questionnaire, en partenariat avec les acteurs du domaine du logement. Ce questionnaire pourrait intégrer des mesures des consommations d'énergie dans l'habitat et une interrogation approfondie sur les conditions difficiles de logement.

Pour le calcul de l'indice des loyers, le remplacement de la collecte directe auprès des ménages par des données déjà collectées par des partenaires extérieurs se mettra progressivement en place.

En matière d'indices Notaires-Insee de prix des logements, les efforts viseront à améliorer la qualité de l'information recueillie, ainsi qu'à produire de nouveaux indices, pour les régions de province et les grandes agglomérations pour lesquelles on dispose d'un nombre suffisant d'observations.

2. Engagements déjà pris

2.1. Enquête Logement 2006

La mise à disposition des fichiers détails et de tableaux devant être réalisée en 2008 sur le web de l'Insee notamment, la diffusion consistera essentiellement en des études, avec à la clef un numéro spécial d'Économie et statistique.

L'animation d'un groupe d'exploitation de l'enquête permettra d'ouvrir l'accès à celle-ci à de nombreux chercheurs et partenaires.

2.2. Enquête Loyers et charges et calcul de l'indice des loyers

Dans le but d'améliorer la qualité de l'enquête, des travaux ont été engagés en vue de récupérer les données de loyer déjà collectées par d'autres organismes.

Les travaux engagés avec l'Olap pourraient aboutir à une intégration dans les chaînes de production en 2009.

Pour le secteur social, en 2009 aura lieu une opération pilote avec quelques organismes bailleurs sociaux, qui devrait déboucher sur une expression des besoins pour le nouveau dispositif, dont la mise en service est envisagée en 2010.

3. Préoccupations prioritaires pour 2009-2013

3.1. Enquête Logement 2006

Un Insee références pourrait être consacré au thème du logement en 2010 ou 2011, avec le but d'associer les unités intéressées au thème, et piloté par exemple dans le cadre d'une mission de senior.

3.2. Enquête Logement 2011

Une collaboration est engagée avec le Medad pour évaluer la possibilité de mesurer les consommations énergétiques de l'habitat dans le cadre de l'enquête Logement, l'enquête ne permettant à l'heure actuelle que de connaître les dépenses. D'autres dispositifs sont envisageables, qui consisteraient à étoffer les panels du Ceren ou à réaliser une enquête ad hoc entièrement pilotée

par le Medad. Le dispositif, qui s'appuierait sur une extension de l'enquête Logement, suppose une enquête en deux étapes, la première réalisée selon le modèle classique des enquêtes ménage, la seconde faisant appel à des enquêteurs experts dans le domaine des mesures énergétiques. La conception du dispositif s'appuiera sur les expériences étrangères (notamment Angleterre, Pays-Bas) en la matière.

Les conditions difficiles de logement constituent un autre thème important. À l'enquête Logement de 2006, le module sur l'hébergement par des tiers a été supprimé, parce que l'on comptait sur le nouveau tronc commun dans les enquêtes ménage, faisant état de l'existence d'unités de vie secondaires dans certains logements, pour identifier des situations de cohabitation. Mais il s'avère que ceci ne suffit pas, parce que le module hébergement permettait de savoir aussi pourquoi les personnes étaient hébergées et donc d'identifier les situations non souhaitées. Plus généralement, les questions concernant les situations d'exclusion du logement seront approfondies, en lien avec les orientations de la loi sur le droit au logement opposable.

3.3. Enquête Loyers et charges

En 2005, l'échantillon de l'enquête telle qu'elle est effectuée actuellement a été réduit de 8000 à 5000. Des travaux en vue d'améliorer la précision de l'indice ont été réalisés. En ce qui concerne la partie qui restera enquêtée par l'Insee, il sera sans doute nécessaire néanmoins de revoir la stratification utilisée pour les calculs de l'indice ; l'opportunité d'une telle opération sera établie en concertation avec la division Indice de prix à la consommation.

Des contacts ont été pris avec l'Union Nationale de la Propriété Immobilière (UNPI), qui collecte des données sur les baux nouveaux auprès de ses adhérents, gros bailleurs ou administrateurs de biens (FONCIA, CNAB) ou partenaires dont l'Olap. Ils devront déboucher sur des travaux méthodologiques, dont l'objet serait d'évaluer le taux de couverture et la qualité des données collectées, avec à terme une possibilité d'utiliser ces données pour le calcul de l'indice, sur un champ complémentaire à celui de l'Olap.

Pour le secteur social, l'Insee suivra le projet de rénovation de l'enquête annuelle sur le parc locatif social menée par le service statistique du Medad et dont l'aboutissement est prévu en 2012, pour coordonner son approche avec celle du Medad et développer à moyen terme d'éventuelles synergies.

3.4. Indices notaires-Insee

Le calcul d'indices Notaires-Insee pour les logements neufs sera mis en chantier, dans la perspective de prendre le relais des travaux actuellement réalisés par la division Prix à la consommation.

La mise à jour du parc d'estimation des indices des modèles d'estimation par les notaires réalisée en 2008 devra être à nouveau envisagée en fin de période du moyen terme.

3.5. Indicateurs européens

Il faudra s'engager dans une comparaison des indicateurs actuellement fournis à Eurostat et dans une réflexion sur leur complémentarité avec les comptes satellites du logement ou les enquêtes logement.

Les orientations du programme à moyen terme 2009-2013 de la division des enquêtes de conjoncture porteront sur les 7 actions prioritaires suivantes :

(1) S'intégrer dans le dispositif européen harmonisé des enquêtes de conjoncture et répondre aux évolutions de la demande européenne.

La DG-ECFIN est chargée d'assurer la production de statistiques communautaires sur les enquêtes de conjoncture. Une coopération étroite et coordonnée est nécessaire pour garantir la production efficace de ces statistiques communautaires. Cette coopération est obtenue dans le cadre du Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture (SEHEC).

Le SEHEC est un partenariat comprenant la DG-ECFIN, des instituts nationaux de statistique et d'autres organismes responsables, dans chaque État membre, de la production et de la diffusion d'enquêtes de conjoncture. La DG-ECFIN assure la gestion et la coordination de cette structure en vue de garantir la fourniture en temps utile des informations nécessaires pour répondre aux besoins liés aux politiques de l'Union européenne.

Les échanges d'expérience, de meilleures pratiques, de savoir-faire et de techniques essentielles de méthodologie entre les membres du SEHEC sont un élément fondamental du bon fonctionnement du système.

(2) Mettre en œuvre la nouvelle nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (NACE révision 2) et la nouvelle nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

En décembre 2006, le Conseil européen a adopté le règlement établissant la nomenclature statistique révisée des activités économiques, la NACE Rev 2. La mise en œuvre de la NACE Rev 2 sera étalée sur 5 ans, à partir du 1er janvier 2008.

S'agissant des enquêtes de conjoncture, la DG-ECFIN, qui pilote le Système Européen Harmonisé des Enquêtes de Conjoncture, a précisé ses attentes, même si dans certains cas des éléments doivent encore être confirmés. Il s'agit :

- tout d'abord, d'acter définitivement la date d'introduction de la nouvelle nomenclature. Un basculement commun à l'ensemble des instituts nationaux de statistique et organismes statistiques nationaux responsables, dans chaque État membre, de la production et de la diffusion de statistiques sur les enquêtes de conjoncture, est en effet essentiel en vue d'assurer la comparabilité des différentes données nationales. Au vu des échanges avec les instituts concernés, les pourparlers avec Eurostat, et les conclusions de la Task Force sur l'impact du changement de nomenclature sur les enquêtes de conjoncture, la DG ECFIN a proposé d'introduire la nouvelle nomenclature en mai 2010 ;
- puis, d'exhiber les résultats en nouvelle nomenclature, pour les différents postes (sections, divisions et groupes éventuellement), des différentes enquêtes de conjoncture, en tenant compte de la reclassification des codes APE des entreprises opérée au 1^{er} janvier 2008, tout en intégrant des systèmes de pondération adaptés ;
- enfin, de convenir de la durée et du niveau de la réropolation des données en nomenclature révisée. Cette question est primordiale pour l'utilisation des données des enquêtes de conjoncture dans l'analyse économique, qui nécessite de disposer de séries chronologiques suffisamment longues et cohérentes.

(3) Rationaliser le dispositif de production statistique pour contenir les coûts et les charges du programme d'enquêtes.

Les efforts de rationalisation entrepris ces dernières années seront poursuivis pour adapter le dispositif de production, pour alléger la charge de collecte auprès des entreprises, la charge de saisie manuelle des gestionnaires, et le coût global du programme des enquêtes de conjoncture.

L'extension du dispositif de collecte par internet et la hausse attendue de la part des répondants par internet devrait permettre au cours du moyen terme de rationaliser les effectifs.

Dans l'hypothèse d'une décroissance des effectifs, notamment de gestionnaires, consécutive à des départs en retraite non remplacés, il apparaît opportun d'étudier dès à présent les solutions susceptibles d'optimiser la charge, en particulier de saisie, des enquêtes de conjoncture. Deux actions seront approfondies :

- d'une part, étudier, et selon la conclusion, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses par les gestionnaires d'enquêtes. Pourra être étudiée la possibilité notamment d'introduire un dispositif de lecture optique des questionnaires, facilité par le fait que la plupart des réponses sont qualitatives, option qui conduirait à adapter ces questionnaires. Une telle mesure permettrait également aux gestionnaires d'enquêtes de se recentrer sur le travail de reprise et de traitement des réponses ;
- d'autre part, étudier, et selon la conclusion, mettre en œuvre, une procédure qui permette de s'affranchir de la saisie des réponses structurelles, par un recours aux fichiers statistiques et/ou administratifs de données sectorielles annuelles, pour ne plus avoir à demander ces informations (chiffre d'affaires, effectifs, produits et chiffres d'affaires correspondant, ...) sur les questionnaires d'enquêtes. Cela permettrait de diminuer la charge de réponse des entreprises, de garantir l'actualisation annuelle de ces informations, et là encore d'alléger d'autant la charge de saisie des gestionnaires.

(4) Apporter une contribution croissante à l'élaboration du diagnostic conjoncturel.

De nouveaux indicateurs synthétiques pourront être déployés pour les enquêtes de conjoncture n'en bénéficiant pas encore, mais surtout de tels indicateurs pourront être développés au niveau « France », de manière à disposer d'une vision macro-économique de la conjoncture française et non uniquement sectorielle comme avec les indicateurs existants.

Au cours du moyen terme, la division des enquêtes de conjoncture valorisera également les résultats de la collecte du mois d'août, dont l'introduction se fera en 2008, résultats qui ne pourront être diffusés qu'une fois que l'on disposera de séries chronologiques suffisamment longues pour calculer de nouvelles séries corrigées des variations saisonnières.

Les enquêtes de conjoncture s'approprient également les recommandations de la mission sur la réforme du système de publication des Informations Rapides, notamment la diffusion des séries longues depuis la BDM2 et la standardisation des Informations Rapides.

Le dispositif de publication des Informations Rapides pourra être adapté, en vue de faire paraître les résultats des enquêtes de conjoncture le même jour, de manière à en renforcer leur portée, complété d'une Information Rapide « globale » sur la situation économique de la France reprenant les différents indicateurs synthétiques sectoriels.

Une fois les travaux liés au changement de nomenclature achevés, la division des enquêtes de conjoncture pourra s'investir à nouveau plus dans les études.

(5) Améliorer la qualité des indicateurs existants et compléter l'information sur la qualité des indicateurs publiés.

La qualité est une préoccupation constante. Ainsi, lors des derniers plans d'action qualité de l'Insee, des actions qualités ont été à chaque fois proposées par la division des enquêtes de conjoncture. Les objectifs passés ont été tous atteints dans les délais fixés.

Le programme des enquêtes de conjoncture est bien entendu mis en œuvre dans le respect des principes du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, de manière à produire et à diffuser des statistiques communautaires harmonisées de grande qualité. Il est tout naturellement veillé à ce que les statistiques produites répondent aux besoins des utilisateurs institutionnels de l'Union européenne, des administrations nationales, des autorités régionales, des instituts de recherche, des organisations de la société civile, des entreprises et du public en général. L'accent est mis, continuellement, sur la qualité des informations statistiques, et avant tout sur leur fiabilité et leur comparabilité.

Les actions à entreprendre au cours du moyen terme seront multiples. Elles pourront porter sur le renforcement des contrôles a posteriori lors du processus de production, à un recours plus large aux données administratives, une diffusion plus importante encore de métadonnées statistiques, la rédaction de nouveaux documents méthodologiques destinés à être publiés en deux langues (français, anglais) et mis en ligne sur internet, ou encore l'application de normes ou de règles dans tous les domaines concernés. Des indicateurs de qualité pourront être développés, pour mesurer la cohérence avec les comptes trimestriels et les indicateurs conjoncturels. Les procédures d'archivage mises en place pour les données individuelles et agrégées, pourront être mises à profit à des fins d'études.

(6) Finaliser le programme de collecte par internet et de mise en ligne des résultats.

Le système Collecte et Retour Par Internet (CRPI), ouvert début 2004, a pour objectif de permettre aux entreprises de répondre par Internet, notamment aux enquêtes de conjoncture, et de leur restituer en retour des résultats issus de ces enquêtes, en garantissant la confidentialité des informations, à la fois collectées et mises à disposition. Les services proposés consistent à :

- développer la collecte par internet ainsi qu'un retour d'informations, de type public et selon la famille d'enquêtes de type privé ;
- fournir aux gestionnaires un poste de reprise et d'archivage des questionnaires électroniques ainsi que des statistiques de gestion de la collecte électronique ;
- transmettre des courriers électroniques aux entreprises interrogées.

En janvier 2008, l'application CRPI est déjà déployée pour six enquêtes de conjoncture : l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le commerce de gros, l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie, l'enquête mensuelle de conjoncture dans les services, l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie du bâtiment, l'enquête mensuelle de conjoncture dans le commerce de détail et le commerce et la réparation automobile et l'enquête trimestrielle de conjoncture dans l'artisanat du bâtiment. Une septième enquête, l'enquête semestrielle sur la situation de trésorerie dans l'industrie, sera déployée en juin 2008.

Deux nouvelles enquêtes de conjoncture devraient ensuite intégrer le dispositif de collecte et retour par internet au cours du moyen terme 2009-2013, tout d'abord l'enquête trimestrielle sur les investissements dans l'industrie au cours du 1^{er} semestre 2009, et enfin l'enquête trimestrielle de conjoncture dans la construction immobilière, au cours du 1^{er} semestre 2010, ce qui finalisera le programme de mise en ligne des enquêtes de conjoncture.

(7) Moderniser l'application informatique de gestion.

L'application Conjoncture est une application relativement complexe dont le champ s'étend du routage des questionnaires aux calculs des soldes d'opinion, en passant par l'extraction, le dépouillement des données et l'intégration de réponses internet. Elle a été livrée à la fin des années quatre-vingt-dix.

En une décennie, le contexte a fortement évolué : les enquêtes de conjoncture ont vu leur champ sectoriel s'étendre progressivement ; des évolutions ont été réalisées dans la perspective des progrès de l'harmonisation des enquêtes de conjoncture européennes ; certaines enquêtes de conjoncture ont obtenu le statut d'enquête obligatoire ; les principales enquêtes de conjoncture sont désormais produites à un rythme mensuel ; le mode de collecte est désormais enrichi d'une collecte par internet.

Sur le plan informatique surtout, l'application repose sur des architectures matérielles et logicielles anciennes ne correspondant plus aux standards Insee (interface Paradox) nécessitant des compétences de maintenance peu répandues à l'Insee.

Un projet de Refonte de l'application Conjoncture sera de ce fait lancé, susceptible d'opérer, selon l'option retenue, des gains de productivité ; de générer des déplacements de charge de saisie dans l'hypothèse d'une décroissance des effectifs de gestionnaires consécutive à des départs en retraite non remplacés ; de se conformer aux orientations du schéma directeur informatique ; et surtout de mettre en œuvre un principe de mutualisation susceptible d'opérer une réduction sensible des coûts de gestion pour l'Insee. Ce projet de refonte de l'application Conjoncture s'inscrit en effet dans un cadre très large qui concerne l'ensemble des indicateurs de court terme. D'où aussi au préalable la mise en place d'une étude macroscopique de l'existant de l'ensemble des statistiques infra-annuelles d'entreprise, pour identifier d'éventuels systèmes cibles qui pourraient être déployés dans les différentes applications informatiques en charge des indicateurs de court terme.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004 - 2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Réponses aux demandes européennes	Division des enquêtes de conjoncture.		Extensions sectorielles d'enquêtes (enquête « Services »), évolutions de questionnaires, mise à disposition précoce de résultats d'enquêtes, réalisation d'enquêtes spécifiques, selon demandes de la Commission européenne.	Résultats transmis chaque mois à la CE. Harmonisation des questionnaires de quatre enquêtes européennes : janvier 2004. Enquête quinquennale sur les perspectives de croissance et de création d'emplois dans l'Union européenne : exécutée en 2004. Extension de l'enquête « Services » au transport routier de marchandises : février 2006.
Collecte et consultation des résultats par Internet des enquêtes de conjoncture auprès des entreprises	Division des enquêtes de conjoncture.		Après l'ouverture du site à la première enquête, extension progressive aux autres enquêtes de conjoncture.	Ouverture : - « Commerce de gros » : janvier 2004. - « Industrie » : novembre 2005. - « Services » : mai 2006. - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de détail » : juin 2007. - « Artisanat du bâtiment » : janvier 2008 - « Trésorerie dans l'industrie » : programmé en juin 2008.
Démarche qualité	Division des enquêtes de conjoncture.		Dans le cadre des plans d'action qualité de l'Insee.	Engagements pris dans la fiche action qualité n°24 du plan d'action 2006 tenus. Engagements pris dans la fiche action qualité n°12 du plan d'action 2007 tenus. Engagements pris dans la fiche action qualité n°8 du plan d'action 2008.
Participation au diagnostic conjoncturel : analyse économique des séries, prévisions à court terme sur leur base.	Division des enquêtes de conjoncture.		Analyses conjoncturelles, comparaison avec des données extérieures, réalisation de prévisions dans le cadre de la préparation des <i>Notes et Point de conjoncture</i> , ...	Indicateur du climat des affaires : - « Commerce de gros » : juillet 2006. - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de détail » : décembre 2007. Indicateur de retournement : - « Bâtiment » : juin 2007. - « Commerce de gros » : programmé courant 2008.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Communication méthodologique sur les enquêtes et leurs utilisations	Division des enquêtes de conjoncture.		Rédaction de volumes (Insee méthodes, en français et en anglais) décrivant les enquêtes et leur utilisation en analyse conjoncturelle ; dossiers de <i>Notes de conjoncture</i> , articles, ...	Insee Méthodes : - « Commerce de détail » : octobre 2005. - « Commerce de gros » : février 2006. - « Bâtiment » : mai 2006. - « Industrie » : parution début 2007. - « Investissements dans l'industrie », « Services » et « Artisanat du bâtiment » : programmés à partir de 2008.
Évolutions et réécriture de l'application Conjoncture	Division des enquêtes de conjoncture.		Préparation des évolutions de l'application informatique Conjoncture (évolutions ponctuelles, adaptation à l'ouverture d'une collecte par Internet, intégration des évolutions de nomenclatures).	Démarche en continu. Déclaration d'intention de projet, suivie d'une étude d'urbanisation sur l'existant macroscopique de l'ensemble des statistiques infra-annuelles d'entreprise.

1. Exposé de synthèse sur les orientations et le programme 2009-2013

La période 2009-2013 sera marquée par plusieurs événements importants qui orienteront les **travaux du département de l'industrie et de l'agriculture** :

- la fin de la rénovation des statistiques structurelles - réforme du système des enquêtes annuelles d'entreprises, convergence de SUSE et du SIE - qui se traduira concrètement dès 2009, date de lancement par le SESSI de la première enquête annuelle de production « nouvelle formule »¹ ;
- la mise en place de la nouvelle base (2005) des Comptes Nationaux programmée pour 2011² ;
- la prise en compte, demandée par Eurostat, de la directive ONU de 2007 qui définit le producteur comme le propriétaire de la matière première ;
- le profilage d'un certain nombre de grands groupes ;
- le passage à la nouvelle nomenclature NACE-rev2 ;
- et le passage en base 2005 des indicateurs de court-terme en 2009, comme l'exige le règlement STS.

Ces événements auront sans aucun doute, et à des degrés divers, un impact sur les statistiques utilisées ou produites par le département.

En matière **d'indicateurs de court-terme**, il s'agira de gérer le décalage entre les différents calendriers en publiant des séries selon deux nomenclatures (en NACE-rev2 pour Eurostat et, jusqu'en mars 2010, en NACE-rev1 pour le département des Comptes nationaux) tout en anticipant et en traitant les problèmes de discontinuité et de rétropolation.

La division **Indicateurs conjoncturels d'activité** publie des indices mensuels de production industrielle (IPI), de commandes (ICom) et de chiffre d'affaires (ICA) dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (règlement STS). Par ailleurs, la division ICA publie des indices trimestriels de stocks issus de l'enquête PCA (enquête sur les produits, les charges et les actifs).

Conformément au règlement STS, les indicateurs concernés sont adressés à Eurostat selon un calendrier précis. En outre, le règlement STS prévoit qu'à compter de la campagne mensuelle d'indices portant sur janvier 2009, les indices concernés seront transmis à Eurostat en base 2005 et en nomenclature NACE-rev2.

Par ailleurs, Eurostat ayant adopté sans délai la directive ONU de 2007 qui définit le producteur comme le propriétaire de la matière première, la mise en œuvre de cette directive doit être intégrée au programme de travail à moyen terme ce qui impliquera une mise en conformité de l'IPI au plus tôt en 2010 et au plus tard en 2013, en fin de base. Les champs de l'industrie et du commerce pourraient être sensiblement modifiés par cette nouvelle définition qui devrait considérer certains donneurs d'ordres industriels comme des commerçants. Le niveau de la production et du chiffre d'affaires de ces secteurs seront alors affectés, tout comme le sera le répertoire statistique qui sert à tirer les échantillons.

Dans le cadre du règlement européen sur les statistiques conjoncturelles (STS) modifié en 2005, la division **Prix de vente industriels** produit et diffuse les indices de prix de la production industrielle française, en distinguant les ventes en France et les ventes sur les marchés extérieurs, ainsi que les indices de prix d'achat à l'importation de produits industriels. Les indices de prix à l'exportation et à l'importation portent sur trois zones : la zone euro, la zone non euro et l'ensemble des zones.

¹ Ce projet dont la maîtrise d'ouvrage appartient au département « Système statistique d'entreprises » n'est pas abordé ici.

² Ce projet dont la maîtrise d'ouvrage appartient au département « Comptes nationaux » n'est pas abordé ici.

Les indices de prix d'achat à l'importation ont été produits pour la première fois et communiqués à Eurostat en février 2006 pour les trois zones. Ils ont été pour la plupart publiés en juin 2007 sur le champ de l'ensemble des zones euro et non euro ; en revanche, les indices sur la ventilation entre les deux zones n'ont pas été publiés. Ils le seront progressivement à l'issue des rebasements par branche qui seront réalisés au cours des prochaines années. L'extension du champ des indices publiés concerne également les indices de prix à l'exportation.

Conformément à nos engagements pris vis-à-vis d'Eurostat, les objectifs prioritaires de ce programme à moyen terme sont doubles :

- d'une part, continuer à produire et à transmettre à Eurostat les indices de prix industriels dans les meilleurs délais, c'est-à-dire avant la fin du mois qui suit le mois de référence de calcul des indices ;
- d'autre part, rendre progressivement publiable la ventilation des indices de prix à l'exportation et à l'importation entre les zones euro et non euro ; le champ complet de l'industrie devrait être couvert en 2011-2012.

Plusieurs travaux méthodologiques d'importance seront réalisés :

- La méthodologie des indicateurs de chiffre d'affaires sera repensée pour mieux prendre en compte la démographie des entreprises ;
- Des indicateurs avancés de l'IPI et des indices de chiffre d'affaires à 30 jours seront proposés ;
- Les raisons des divergences observées entre indicateurs de court-terme et statistiques annuelles seront identifiées et étudiées.

Enfin, il est à noter que le département lancera un vaste projet de refonte de l'ensemble des applications permettant la production des indicateurs de court-terme.

En matière de comptes et d'études, les travaux des divisions « Comptes et études de l'industrie » et « Agriculture » pour le programme moyen terme 2009-2013 sont dépendants de deux événements :

- pour ce qui concerne la comptabilité nationale, par les travaux de la base 2005 des comptes nationaux. Les travaux relatifs aux années de base s'étaleront du tout début de 2009 jusqu'à la publication de la première campagne des comptes en mai 2011. Les deux dernières années ne seront concernées que par des campagnes courantes. Marqués par un triple changement : changement de base des comptes (avec les modifications conceptuelles que cela implique), changement de la nomenclature d'activité et de produit, changement de la méthode de fabrication de statistiques structurelles utilisées, ces travaux seront marqués par les difficultés à assurer la continuité de l'information. Si les problèmes conceptuels pourront être maîtrisés assez tôt et l'impact du changement de nomenclature stabilisé lors de la publication de la base en 2011, une attention particulière devra être portée sur les données statistiques tout au long de la période.
- la réorganisation de la Direction des Statistiques d'entreprises confiée à la division CEI un rôle particulier sur les travaux transversaux, relatifs à la totalité du secteur productif et non de la seule Industrie. Dans ce cadre, l'exploitation de l'enquête sur la stratégie à l'international, entamée en 2008 se poursuivra. Sans qu'il soit possible d'anticiper un calendrier, il est vraisemblable que des réflexions sur le thème continueront d'être impulsées par Eurostat. Les travaux sur les changements d'organisation, l'utilisation des nouvelles technologies continueront à faire partie du portefeuille des opérations.

Dans le cadre des travaux sur la nouvelle base, deux chantiers auront probablement de l'importance. Le premier est lié à la libéralisation des secteurs de l'électricité et du gaz. Cette libéralisation trouve son aboutissement dans la réorganisation des anciens monopoles publics et dans la modification de la nomenclature d'activité et de produits. La décomposition de l'ancienne activité en trois, la dissociation de la production et de l'approvisionnement du client final, l'apparition de nombreux nouveaux intervenants, en particulier de commerçants font que toutes les évaluations devront être faites ex nihilo. Les évaluations actuelles ne seront que de peu d'aide pour assurer la qualité des données futures. Le second est la prise en compte, dans des conditions non encore totalement arrêtées, de la modification de l'évaluation de la production des donneurs d'ordre. Le problème peut se révéler d'autant plus délicat que le calendrier de prise en compte par le dispositif des enquêtes et travaux statistiques et celui des Comptes nationaux peuvent être différents, rendant plus difficile la continuité des séries des comptes.

2. Travaux nouveaux pour 2009-2013

Néant

3. Opérations répétitives

- Participation au compte définitif, et avec les indicateurs court terme et selon leur disponibilité les données des enquêtes annuelles d'entreprises pour les comptes provisoire et semi-définitif, à l'élaboration du cadre central des comptes nationaux (élaboration des équilibres ressources-emplois à un niveau détaillé et intervention sur le compte de production par branche).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2009-2013

Néant

6. Récapitulation des travaux prévus au programme à moyen terme 2009-2013

Opérations	Unité	Prévision	Observations
Campagne des comptes de la base 2000	Divisions CEI et Agriculture	Noyau dur des opérations	
Prise en compte du nouveau système de statistique d'entreprise pour l'élaboration des comptes nationaux	Divisions CEI et Agriculture	Dès 2009	
Travaux de la base 2005 des comptes nationaux	Divisions CEI et Agriculture	Noyau dur des opérations	
Campagne des comptes de la base 2005	Divisions CEI et Agriculture	Noyau dur des opérations à partir de 2011	

Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

. -Bureau A1 : Observatoire des activités commerciales, artisanales, de services et des professions libérales

Programme non disponible

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Secrétariat général - Direction des affaires économiques et internationales

Service économie, statistiques et prospective (SESP)

Sous-direction de l'observation statistique de la construction

Les opérations prévues ou engagées

Il conviendra tout d'abord de faire aboutir le projet [Sit@del2](#), le suivi des permis de construire et des mises en chantier constituant la colonne vertébrale de l'observation de la construction. Le projet, qui devrait aboutir fin 2008, prévoit par la suite, la mise en place d'échanges XML, une amélioration de la qualité de l'information issue des DDE et des communes instructrices, et la mise en place d'une restitution de l'information aux communes via un accès privilégié aux données.

Une refonte substantielle de l'enquête annuelle sur le parc locatif social (EPLS) va être engagée : la collecte de l'information s'opérera au logement, le questionnaire sera redéfini en adéquation avec les possibilités offertes par les systèmes d'information des bailleurs, la refonte s'accompagnera de la mise en place d'un répertoire des logements sociaux. Enfin les répondants bénéficieront d'une restitution adaptée.

Le réseau des cellules statistiques régionales des DRE assure la collecte relative à trois opérations : Sitadel, l'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN), et l'enquête sur le parc locatif social. La faible taille des équipes fragilise la production statistique et empêche la réalisation d'économies d'échelle. Le réseau sera réorganisé, conformément aux prescriptions de la mission du CGPC qui est diligentée pour instruire le dossier.

Pour ce qui est des statistiques d'entreprises, dans le cadre de RESANE, le bureau SC2 participera aux travaux préparatoires à la délégation de la maîtrise d'œuvre de l'enquête statistique annuelle (ESA) pilotés par l'Insee. Il préparera en particulier le transfert de compétence vers le pôle de l'Insee qui assurera la maîtrise d'œuvre de l'Enquête Statistique Annuelle. Mais cela comprend également la description des traitements pour contrôler et redresser les questions relatives aux cadres chantiers. Par ailleurs, sur la base des principaux flux intra groupes entre entreprises de construction, un ou deux groupes seront sélectionnées et profilés à titre expérimental.

Enfin, en 2009, en même temps que le passage à RESANE et pour la première fois, le questionnaire ESA construction sera adapté au secteur de la promotion-construction qui fait désormais partie du champ de la construction (NAF 41.1) : il conviendra de refondre complètement l'enquête actuellement pilotée par l'INSEE : champ pratique de collecte (notamment, interrogation ou non des SCI), méthodes de redressement, appariement avec SITADEL pour les SCI non interrogées... L'extension du cadre chantier au secteur de la promotion immobilière permettra de produire de nouvelles statistiques orientées sur les investisseurs finaux, en plus de celles sur les seuls clients du secteur du BTP. En revanche, ce secteur n'est pas interrogé sur la ventilation de son chiffre d'affaires par région.

Les travaux (menés principalement par l'Insee, avec l'aide du SESP) de rénovation du mode de calcul de l'indice du coût de la construction (ICC) sont achevés et il est prévu de basculer vers la nouvelle méthode, pour l'ensemble du champ, à l'automne 2009. Les données collectées dans le cadre de l'enquête associée (l'enquête sur le prix de revient des logements neufs – PRLN) seront diffusées dans des Informations-Rapides annuels. Par ailleurs, la mise en place de la méthode hédonique est aussi l'occasion de remettre à plat le mode de collecte de l'enquête PRLN, (face-à-face, qui est le mode actuel, très coûteux, téléphone, courrier, mixte) et la taille de l'échantillon. L'accroissement de l'échantillon renforcera les risques de doublons avec l'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) : il conviendra alors de mettre sur pied une stratégie pour au moins limiter l'impact sur les entreprises de promotion immobilière.

Les opérations futures

Quatre axes transversaux sont proposés, s'agissant de la sous-direction de l'observation statistique de la construction :

1. **intégrer les problématiques de développement durable.** A ce sujet le SESP a mis sur pied à l'automne dernier un groupe de travail dont l'objet est de réfléchir à un projet d'enquête sur la consommation d'énergie résidentielle des ménages. L'information (individuelle) en la matière

est en effet lacunaire, ce qui pose problème pour le montage des politiques publiques en la matière. Le groupe de travail rassemble des représentants de l'Insee et des SSM concernés (Observatoire de l'énergie, Ifen et SESP), de directions d'administration centrale du ministère de l'écologie (DGUHC, CGPC, MIES) et d'organismes intéressés (Ceren, Ademe, CSTB). Trois scénarios semblent envisageables à ce stade : réalisation d'une deuxième visite à la prochaine enquête logement de l'Insee, qui aurait pour objet le relevé de la consommation énergétique et la mesure de la performance thermique du logement, par un professionnel qualifié ; le renforcement des panels existants du Ceren (augmentation de la taille d'échantillon, refonte de la méthode d'échantillonnage) ; la mise en place d'un panel spécifique au sein du système statistique public. Le SESP va par ailleurs conduire des enquêtes thématiques au sujet du développement durable auprès des entreprises de la construction ;

2. progresser dans la collecte, le traitement et la mise à disposition d'une information finement localisée. Cela suppose une localisation plus fine de l'information contenue dans certains fichiers (Sitadel, EPLS notamment), la mobilisation de fichiers administratifs exhaustifs (fichiers fiscaux, DADS,...) mais peut se heurter aux règles de secret en vigueur ;
3. contribuer à l'amélioration de la qualité en documentant les procédures statistiques existantes et en réalisant un bilan-qualité des enquêtes ;
4. réduire le temps passé en réponse à la demande en contribuant au développement de produits de diffusion standardisés.

Autres chantiers :

On visera à réduire les délais des publications conjoncturelles :

- passer à M+15j au lieu de M+26j sur Sitadel (donc publier les chiffres de mars à mi-avril au lieu du dernier mardi d'avril) ;
- passer à M3+15j au lieu de M3+26j sur ECLN (donc publier les chiffres du premier trimestre, janvier-février-mars, à mi-mai au lieu du dernier mardi de mai).

Réaliser des enquêtes thématiques auprès des entreprises de la construction

4 thèmes d'enquêtes thématiques sont retenus pour l'heure pour les années 2009 à 2011 : « l'entretien dans le logement et les bâtiments non résidentiel : impact sur l'environnement », « les déchets produits par le secteur de la construction », « les coûts pour les entreprises de construction » et « la stratégie commerciale pour les constructeurs et les promoteurs de maisons individuelles, avec une composante développement durable » ;

Développer l'utilisation des DADS pour connaître l'emploi du BTP

Ce secteur est extrêmement intensif en main d'œuvre et, compte tenu de sa forte croissance et des nouvelles exigences techniques et environnementales, tant dans la construction neuve que pour les bâtiments anciens, les besoins en main d'œuvre qualifiée vont continuer à s'accroître fortement. Les régions ont d'ailleurs un rôle important sur ces questions, en coordination avec le Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics (CCCA-BTP).

L'indice des prix de l'entretien-amélioration pour les bâtiments non résidentiels (IPEA)

Dans le programme à moyen terme 2004-2008, le CNIS préconisait d'étendre le champ de l'IPEA aux bâtiments non résidentiels. Deux réunions du comité de pilotage, associant syndicats professionnels et CSTB, se sont déjà tenues et la phase exploratoire a commencé en 2007.

FILOCOM

La demande d'information émanant des collectivités locales et des EPCI est devenue importante et devrait progresser encore fortement sur la période couverte par le programme à moyen terme du CNIS. Aujourd'hui, seuls le SESP et le CETE Nord-Picardie sont autorisés à tabuler ce fichier. La charge de travail des équipes dédiées à ces tâches (instruction des demandes visant à les valider au

regard du protocole de diffusion, et extraction de l'information pour les demandes éligibles et acceptées) devient donc de plus en plus lourde. En conséquence, le SESP envisage d'étudier le projet de constituer un fichier individuel plus « grossier ». Sa constitution pourrait être basée sur une réduction du nombre des modalités des variables du fichier, et d'un regroupement ad hoc des communes de petite taille. Ce fichier, anonymisé, pourrait être diffusé plus largement, aux DDE et aux collectivités locales, que le fichier actuel, sous réserve d'adaptation des règles de diffusion contenues dans le Livre des procédures fiscales.

Le fichier individuel exhaustif serait maintenu pour les besoins d'études du SESP et du CETE Nord-Picardie. La possibilité de l'introduction de variables nouvelles, permise par le contenu nouveau que revêt la déclaration fiscale pré-remplie, que le SESP demandera à la direction générale des impôts pour le fichier qui sera confectionné en 2010, permettrait d'améliorer notre connaissance de certaines populations au regard du logement (étudiants notamment) et offrirait une palette d'études sur la mobilité résidentielle considérable.

Le compte satellite du logement

Le prochain changement de base des comptes nationaux programmé pour 2011, sera l'occasion de s'interroger sur la qualité des comptes, les sources utilisées et les méthodes d'évaluation. Cette réflexion concernera le compte satellite du logement et un travail d'identification des sujets à approfondir sera préalablement mené. L'articulation du compte du logement avec le cadre central des comptes nationaux sera expertisée.

Parallèlement, la réduction des délais de production du compte sera poursuivie. Le gain attendu concerne la partie du chiffre afférent au financement des acquisitions et des travaux dans les logements.

Programme non disponible